



Avis d'audience

Le 26 avril 2006

Réf. 2006-H-107

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience pour étudier la demande de Bruce Power visant à débiter la phase d'irradiation de démonstration pour son projet de nouveau combustible à Bruce-B. La centrale nucléaire de Bruce-B est située près de Tiverton (Ontario).

Audience d'un jour : Le 19 mai 2006

Lieu : Administration centrale de la CCSN au 280, rue Slater, à Ottawa (Ontario)

Bruce Power a demandé l'autorisation de procéder à une irradiation de démonstration de 24 grappes de combustible à faible coefficient de vide CANFLEX-LVRF. L'irradiation de démonstration est une étape de démarrage qui démontre le rendement de la conception des grappes de combustible qui s'est qualifiée. Afin que le projet aille de l'avant, la Commission devra modifier le permis d'exploitation de centrale nucléaire actuellement détenu par Bruce Power et autoriser les modifications appropriées aux Politiques et principes d'exploitation de Bruce-B. L'audience ne portera pas sur une utilisation à pleine échelle.

Une évaluation environnementale a été réalisée pour ce projet, conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, et elle a fait l'objet d'une décision le 17 juin 2005. Il a été déterminé que le projet n'entraînera pas d'effets négatifs importants sur l'environnement, compte tenu des mesures d'atténuation appropriées, et que les préoccupations du public ne justifient pas le renvoi du projet à un médiateur ou à une commission.

La Commission ira de l'avant avec l'audience, conformément à la règle 3 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*. L'audience aura lieu à huis clos, à moins que le Secrétariat de la Commission ne soit informé à l'avance que des membres du public désirent assister à l'audience à titre d'observateurs. Le public n'aura pas l'occasion d'intervenir lors de cette audience. Une fois rédigé, le compte rendu des délibérations (y compris les motifs de décision) sera publié sur le site Web de la CCSN.

L'ordre du jour et des renseignements sur le processus d'audience figurent sur le site Web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca. Les documents d'audience (mémoires) ne sont pas disponibles en ligne; on doit en faire la demande auprès du Secrétariat, à l'adresse suivante :

a/s de Louise Levert

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : (613) 996-9063 ou 1 800 668-5284

Télec. : (613) 995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Avis d'audience
